

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
par ent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

BUREAU
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Lurech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, BORDEAUX, RODEZ, AURILLAC, VIERZON, AGEN, Monsempron-Libos.

Cahors, le 24 Août 1875

Revue des Journaux

L'ensemble des informations qui arrivent de tous les départements sur l'attitude des Conseils généraux est satisfaisant.

Il est manifeste, et personne ne s'en félicite plus que nous, que les conseils généraux qui auraient eu la malheureuse idée de vouloir provoquer l'attention par des scènes violentes et scandaleuses se seraient trompés d'époque.

Les jours de fièvre reviendront-ils? Nous n'oserions pas répondre que l'esprit d'apaisement qui règne actuellement sera de très-longue durée.

Les circonstances sont donc on ne peut plus favorables pour préparer les élections sénatoriales dans le sens de la pacification générale et de l'apaisement universel.

La conciliation entre les hommes modérés, respectueux de la Constitution ne peut être qu'un acte de sagesse et de patriotisme.

Malheureusement, dans les dispositions présentes du pays, dans l'état actuel des esprits, un Sénat violent, intransigeant, extrême est impossible.

Néanmoins, on ne saurait trop prendre de précautions, trop faire d'efforts pour assurer un résultat aussi désirable.

M. Alfred Naquet adresse aux électeurs de Vaucluse une lettre destinée à leur rendre compte de sa conduite parlementaire pendant l'année qui vient de s'écouler.

Et que de concessions n'a-t-il pas faites pour atteindre ce beau résultat! Partisan d'un pouvoir exécutif, faible et dépendant, il a accepté le septennat, il l'a consacré: partisan d'une Assemblée unique, il a voté l'institution du Sénat; partisan de la souveraineté absolue du nombre, il s'est associé à ceux qui ont imaginé de faire élire les sénateurs par un corps électoral spécial.

Il faut que les chefs de la gauche aient employé de bien grands moyens pour amener M. Naquet à une conduite aussi sage, aussi contraire à tout son passé.

tution que de s'emparer du pouvoir, et que le vote de la Constitution mettrait le pouvoir entre ses mains.

Nous ignorons si les chefs de la gauche lui ont fait toutes les belles promesses dont il parle et s'il a vraiment le droit de crier à la trahison.

Troubles d'Orient

La Porte Ottomane se décide enfin à nous expliquer le silence qu'elle gardait depuis le commencement des troubles de l'Herzégovine.

Il est probable que les projets de négociations des grandes puissances ont précipité les résolutions de la Porte Ottomane et l'ont engagée à agir avec un peu plus d'énergie qu'elle n'en avait montré jusqu'ici.

C'est sans doute pour prévenir toute velléité de ce genre de la part des puissances, que la Turquie vient de faire une revue de ses forces et de montrer à l'Europe ses bataillons marchant à la rencontre des insurgés.

Sans méconnaître tout ce que l'administration turque a de défectueux, il est évident que les populations chrétiennes ne se sont pas soulevées pour obtenir la réforme de quelques abus, mais bien pour conquérir par les armes une indépendance depuis longtemps désirée.

Les dernières nouvelles de l'Herzégovine sont graves. L'insurrection s'étend: elle gagne la Bosnie et l'Albanie, et, loin de conserver le caractère d'une révolte purement agraire, elle semble dégénérer en lutte politique et religieuse.

Les populations musulmanes paraissent disposées à leur tour à prendre part à la guerre, soit en se joignant à l'armée turque, soit surtout en pillant et en massacrant les chrétiens.

tionales, toujours prêts à se soulever en Orient, éclatant de nouveau, il faut s'attendre à voir renaître les scènes sauvages qui ont si souvent désolé et déshonoré la Turquie.

Il est d'ailleurs assez difficile de suivre exactement la marche et les progrès de l'insurrection. On parle à tout propos des sorties de la garnison de Trébigne; les sorties sont toujours repoussées, mais les derniers retranchements des Turcs ne tombent jamais entre les mains des insurgés. Ceux-ci, s'il faut en croire des dépêches publiées par les journaux italiens, se seraient emparés, en revanche, du bourg de Goransko, situé dans le district de Mostar, et ils en auraient tué sans pitié la garnison. L'insurrection serait donc au cœur même de la Bosnie. Le *Daily News* annonce aussi la prise de Bramialuka, Berbir, Dobieza et Kestamicza. Ces trois dernières villes seraient en flammes. Par de cruelles représailles, les chrétiens auraient massacré plusieurs nobles turcs. Le *Tempo* de Venise déclare « que des informations particulières » assurent que le soulèvement de la Bosnie » a réussi suivant un plan établi d'avance » ; l'insurrection s'est répandue dans le triangle compris entre Gradisca, Costainitza et Kozaratz; elle est retranchée dans les montagnes Kozaratz et sur les bords de la Save et de l'Unna : c'est dans ces fortes positions qu'elle attend les troupes turques.

Il n'est pas douteux, néanmoins, que la Turquie n'arrive à réprimer l'insurrection si on lui laisse le temps de le faire. Mais, comme le remarque fort judicieusement le *Standard*, la question est de savoir si la conflagration ne deviendra pas peu à peu générale. Malgré ses excellentes intentions, le prince de Montenegro ne peut arrêter les bandes nombreuses qui traversent la frontière pour rejoindre les insurgés. Sera-t-il assez fort pour empêcher son petit Etat de se jeter franchement dans la lutte que soutiennent les frères de l'Herzégovine ? Les dernières élections de Serbie ont amené à la Skoupchtina une majorité aventureuse, composée de partisans de la guerre, de communistes et de révolutionnaire. « Il est évident, dit la » *Correspondance politique* de Vienne, que » l'éventualité d'une intervention en faveur » de l'insurrection de l'Herzégovine a donné » ce caractère tranché aux élections. On com- » prend, d'après cela, que la situation du » prince, qui est revenu à Belgrade avec la » ferme volonté d'obéir aux intentions qu'ont » manifestées les trois cours impériales vis- » à-vis de l'attitude de la Serbie, menace » d'être très-difficile. » Le prince Milan va se trouver dans la même situation que le prince Nikita. Placés l'un et l'autre entre le danger d'une révolution ou celui d'une guerre avec la Turquie, quel parti prendront-ils ? S'ils prennent le parti de l'action, les grandes puissances ne peuvent rester neutres en présence d'un mouvement aussi considérable. La question d'Orient n'est pas encore posée en face de l'Europe ; mais peut-être le sera-t-elle bientôt.

(Journal des Débats.)

Informations

Où lit dans le Français :

Les journaux bonapartistes de province ont publié, il y a quelque temps, un article essentiellement diffamatoire contre le duc d'Aumale. Cet article leur était expédié par une des officines qu'entretient à Paris le parti de l'appel au peuple, et dont ce parti se sert pour empoisonner l'opinion publique dans les départements.

On commençait par annoncer que la grande chancellerie de la Légion d'honneur venait de supprimer la modeste allocation de 60 à 100 fr. par an qu'elle servait à un certain nombre de filles et de veuves d'anciens légionnaires. Or, elle était réduite à cette extrémité par l'avidité du possesseur de 10 millions de rente, c'est-à-dire du duc d'Aumale. Ce prince aurait réclamé la possession de 55 actions du canal du Midi confisquées à sa famille avec les intérêts des intérêts. M. le grand-chancelier, épouvanté, en aurait référé au conseil, qui aurait repoussé avec indignation la réclamation de M. le duc d'Aumale et décidé qu'il attendrait le procès. Les journaux bonapartistes déclaraient que M. le duc d'Aumale, « digne fils de l'avidé roi Louis Philippe », ne regardait pas à « retirer le pain de la bouche à une foule de malheureux soldats des plus méritants, pourvu qu'il eût ses onze cent mille francs », et l'article se terminait par ces mots : « Horreur et pitié ! »

L'un des journaux qui avaient reproduit ces allégations a été attaqué en diffamation par M. le duc d'Aumale. C'est en effet à l'aide des plus grossières

suppositions que le parti de l'appel au peuple avait, dans cette circonstance, cherché à soulever l'opinion publique contre le duc d'Aumale. Il est constant d'une part que la grande chancellerie de la Légion d'honneur n'a eu à supprimer aucune pension ni aucune décoration. Une correspondance adressée de Blois à l'*Indépendance belge* renferme d'autre part, sur les actions du Midi, des détails qui sont réellement beaucoup moins en l'honneur de l'empire qu'à la charge de la famille d'Orléans. Jamais aucun prince de la famille d'Orléans n'a possédé une seule action du canal du Midi.

Elle a possédé seulement cent actions des canaux du Loing et du Loiret. Le 20 juin dernier, une décision de la commission des émigrés a ordonné la remise aux princes de la maison d'Orléans des cent actions dont le revenu n'était plus nécessaire aux services de la Légion d'honneur. C'était la conséquence de la loi de 1814 et la mise à exécution de décisions prises à diverses époques. Il n'y a pas eu besoin de réclamation et il n'a jamais pu être question de procès. Maintenant, quel intérêt a M. le duc d'Aumale en tout cela ? Il n'a rien à prétendre dans les cinquante actions venant de son père, ayant renoncé à cette succession, et il n'a qu'un huitième dans celles ayant appartenu à Mme Adélaïde !!!

Le jour anniversaire de la bataille de St-Privat M. le ministre de la guerre a fait dire une messe commémorative dans l'église de Contréville. La population, les baigneurs et les officiers de la garnison de Neufchâteau y assistaient. Après le service, le cortège s'étant formé en rond à l'entrée du parc de l'établissement, le ministre de la guerre, qui avait à sa droite M. Lucet, député de l'Algérie, et à sa gauche le maire de Contréville, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Je vous remercie de vous être joints à moi, dans la pieuse cérémonie qui vient d'avoir lieu, pour rendre un nouvel hommage à ceux qui ont versé leur sang pour la patrie dans la dernière guerre.

« Il est bon de ne jamais oublier ceux qui ont succombé si héroïquement. Nous devons le faire non dans une pensée d'animosité et de vengeance, mais afin de nous souvenir que tous devons être constamment préparés à les imiter si notre pays était jamais attaqué. Je le dis avec intention : ce n'est qu'en vue du rôle d'attaqués et non d'attaquants que je parle ainsi.

« M. le maire, messieurs les conseillers municipaux, l'appel d'une classe va avoir lieu le mois prochain, afin de nous conformer scrupuleusement aux prescriptions formelles d'une loi qu'a votée l'Assemblée nationale. Faites bien savoir à votre population le véritable but de cet appel momentanément sous les drapeaux. Il n'est nullement question d'idées de guerre, mais d'une simple application de la loi.

« Il faut que nos jeunes gens comprennent qu'il est nécessaire de remplir tous les devoirs que leur impose la nouvelle loi militaire, s'ils veulent être toujours en mesure d'apporter à la France, dans le cas où elle aurait à se défendre, le concours le plus efficace et le plus patriotique. Qu'ils se souviennent toujours des 1,700 Vosgiens qui ont, dans la dernière guerre, payé de leur vie leur dette à la patrie. »

D'ici à quelques jours doit paraître un livre aux fidèles, signée par tous les archevêques et évêques qui ont pris part à la réunion tenue à l'archevêché de Paris la semaine dernière. Cette lettre rendra compte de ce qui a été fait pour l'application de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Appel sera adressé au dévouement des catholiques pour qu'ils fournissent, au moyen de dons ou de cotisations, les ressources nécessaires à la fondation de l'Université libre.

M. Gambetta, qui n'a pas encore quitté Paris, doit faire une tournée dans les départements, où il prononcera de nombreux discours.

On parle même d'un banquet qui aurait lieu à Troyes, et auquel assisterait M. Jean-Casimir Périer. Le but de ce banquet serait la conclusion, entre le centre gauche et les républicains plus avancés, d'une alliance destinée à enrayer la propagande des intruséants.

(Liberté.)

Le nombre des sanctuaires consacrés en Angleterre au culte catholique s'accroît d'année en année, frappant témoignage des progrès de la foi dans ce pays. Une dépêche fait connaître qu'une nouvelle chapelle catholique vient d'être élevée à Abergetwith. Le cardinal Manning a procédé mardi dernier à l'inauguration.

Où lit dans l'Univers :

Une affaire de sorcellerie vient de se produire dans le département de Saône-et-Loire.

Une prétendue magicienne, du nom de Françoise Houillon, s'était installée il y a plusieurs mois à Blanzay pour y rendre ses oracles, et spéculait adroitement sur la crédulité de ses clients; quinze ou vingt personnes venaient chaque jour la consulter.

Ce n'est que dimanche dernier que la justice, ayant eu connaissance de certains faits qualifiés d'escroquerie bien plus que de magie, a procédé à une enquête qui a révélé des faits étranges.

Une famille de Blanzay, la famille Devaquet, aurait poussé la crédulité jusqu'à faire un voyage en Champagne pour chercher dans un lieu déterminé un prétendu trésor de 5 à 6 millions, que la sorcière affirmait y être enfoui.

Cette femme avait su prendre une telle influence sur ses clients et clientes qu'elle attribuait à l'opération du Saint-Esprit les nombreux détournements d'argent, de linge et de vêtements qu'elle commettait chez ses clientes.

Françoise Houillon avait fini par croire elle-même à sa propre puissance, car lorsque la gendarmerie se présenta chez elle et l'interrogea, elle soutint énergiquement qu'elle n'avait jamais agi qu'en vertu d'une puissance surnaturelle, et voulut le persuader aux représentants de la justice. Ce n'est qu'en présence de certains objets détournés qu'elle se décida à faire des aveux.

ESPAGNE.

Il est assez difficile de savoir ce qui se passe au juste devant la Seo d'Urgel. La *Gaceta* a publié une dépêche du général Martinez Campos, annonçant que toutes les bandes carlistes ont abandonné les environs de la forteresse de la Seo de Urgel, à la suite d'échecs successifs. Les dépêches de source carliste assurent, au contraire, que la situation de Martinez Campos devient très-difficile. Suivant elles, Castells a attaqué la batterie Narquinez et encloué plusieurs canons; Savalls arrête dans la vallée de Rivas les convois de vivres qui sont destinés à l'armée alphonstiste. Il est certain, au moins, que Martinez Campos a senti le besoin de renforts. Le général Esteban vient de lui amener sa division, et Jovellar continue son mouvement pour se rapprocher de la Seo. Nous sommes sans doute, d'ailleurs, à la veille d'une action décisive, car une dépêche de Madrid, du 21 août, annonce que les libéraux ont établi une nouvelle batterie à la tour de Solsona, près de la Seo de Urgel. La garnison de la citadelle répond faiblement à l'artillerie libérale, qui tire sans cesse contre les murs afin d'agrandir la brèche.

Chronique locale

et méridionale.

On nous écrit de Latronquière :

Le désistement de MM. Bouscarol et de Verdat a assuré l'élection de M. Larousilhe au scrutin de dimanche. M. Larousilhe a été élu conseiller général par 1,465 voix sur 1,546 votants.

Nous apprenons à l'instant la nouvelle d'un brillant succès remporté, dimanche dernier, par l'Orphéon de Cahors :

Biarritz, 23 août.

Magnifique succès. L'Orphéon de Cahors vient de remporter le 1<sup>er</sup> Prix, médaille d'or, avec éloges du Jury.

Ce succès fait honneur à MM. les directeurs Fenouillet et Combes, qui sont parvenus à reconstituer l'Orphéon, désorganisé à l'époque de la guerre, et à le maintenir à un rang honorable parmi les Sociétés chorales.

Les Orphéonistes arriveront demain matin par le train de 11 heures.

M. l'abbé Greil, ancien curé du diocèse, est décédé à Livernon, dans sa 76<sup>e</sup> année.

On annonce la mort du célèbre hydroscopie, M. l'abbé Paramelle, décédé à St-Céré, le 20 de ce mois, dans sa 86<sup>e</sup> année.

Par décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Barriéty, curé du Boulvé, a été nommé curé

de Tour-de-Faure, et M. l'abbé Dournes nouveau prêtre, a été nommé vicaire de St-Céré.

Le *Journal officiel* a publié la liste des élèves de l'Ecole Centrale qui viennent de recevoir le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures. Nous avons remarqué avec satisfaction, parmi ces jeunes gens d'un mérite réel, notre compatriote M. Alain de Lagarde, de Saint-Céré, fils de l'ancien sous-préfet de Figeac et de Gourdon qui a laissé de si excellents souvenirs dans ces deux arrondissements.

On nous écrit de Cajarc, le 20 août :

Mercredi soir, à trois heures, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'école communale de Cajarc, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes.

Cette solennité scolaire était présidée par M. le maire. A ses côtés, on remarquait le vénérable doyen du canton, M. le curé Tréneule; plusieurs notabilités de la localité et un certain nombre d'ecclésiastiques des environs.

La vaste cour de l'établissement était à peine suffisante pour contenir l'affluence considérable de personnes venues tout exprès, pour donner un témoignage de sympathie aux élèves de cette école récemment fondée, et aux maîtres dévoués qui les instruisent avec une intelligence et un zèle qui égalent leur modestie et leur esprit de sacrifice.

Selon l'usage qui est devenu une nécessité dans ces fêtes si gracieuses, plusieurs exercices ont précédé la distribution des couronnes. Disons tout d'abord que les élèves ont émerveillé l'assistance en même temps que dépassé ce que l'on pouvait attendre de leur jeune âge.

Un petit drame de collège, *Bastien ou l'enfant dissipé*, a été joué avec beaucoup de naturel par les élèves de la deuxième et troisième division.

Les *Inconvénients de la grandeur*, farce en deux actes, a été la pièce principale. Interprétés avec un irréprochable entrain et une vive animation, les rôles de cette pièce, ont provoqué l'hilarité du public et mérité aux élèves de la grand-école, les plus chaleureux applaudissements.

Des chœurs de chant exécutés avec beaucoup de goût, ont agréablement varié la fête.

Après les remerciements à l'assistance exprimés en très-bons termes par un élève, M. le maire a, en quelques mots, fait l'éloge bien mérité de l'institut des Frères des écoles chrétiennes. Il s'est applaudi des résultats obtenus en si peu de temps, et a surtout félicité les élèves qui ont reçu cette année, avec un remarquable succès, le certificat d'études primaires.

Voici les noms des principaux lauréats :

Armand, Cavalé; Molinier, Louis; Debour, Louis; Aymar, Camille; D'Arzac, Hubert; Brunier, Anton; Estival, Elie; Blanc, Eugène; Thail, Edouard; Cassayre, Louis.

CONCOURS HIPPIQUE DE GRAMAT.

La race chevaline du Causse du Lot telle qu'elle existe actuellement, c'est-à-dire améliorée par le sang arabe et anglais, offre des sujets d'un réel mérite.

On peut assurer aux éleveurs qu'en la maintenant aussi homogène qu'elle s'est montrée au concours, ils auront obtenu le type des chevaux que réclame le service de la cavalerie légère.

Dans la matinée du 19 août, étaient réunies sur le foiral de la petite ville de Gramat, les poulinières suitées et saillies d'un côté, les pouliches de 2 et 3 ans de l'autre; elles fournissaient aux personnes qui étaient venues assister au concours, un ravissant tableau du type que possède cette race.

Les opérations du Jury ont été pénibles par suite du nombre des sujets exposés et de l'ensemble de leurs qualités exceptionnelles.

Plusieurs juments poulinières ont beaucoup fixé son attention; celle de M. Lavergne d'Alvignac qui a obtenu la première prime, était un sujet hors ligne, aussi lui a-t-il accordé un supplément de prime.

Dans l'examen général des poulinières et de leur suite, on a pu observer un fait en rapport avec les nouvelles doctrines zootechniques : les mères sans avoir rien de bien disparate, ne se ressemblaient pas entre elles, mais leurs produits étaient tous similaires et semblaient n'appartenir qu'à une seule et même famille.

C'est par un choix judicieux de ces produits qu'on pourrait, en attendant le résultat des jumenteries nationales récemment rétablies, obtenir une pépinière de sujets destinés à faire des reproducteurs d'élite.

Il est un fait acquis dans les annales historiques du Quercy, c'est l'ancienneté de cette race

dont la souche remonterait directement aux races arabes, importées en France par les Maures, et retrempées plus tard par des étalons orientaux importés au château d'Assier par Gailliot de Genouilhac grand maître de l'artillerie sous François I<sup>er</sup>.

Ces caractères d'ancienneté établissent que l'hérédité est un des points les moins sujets à controverse; les reproducteurs transmettent d'autant plus sûrement leurs aptitudes physiques et morales qu'ils possèdent eux-mêmes la fixité de l'espèce.

Les poulains d'une telle origine soignés dès leur bas âge, avec l'hygiène spéciale que comporte l'élevage de futurs étalons, exigeant des habitations avec boxes et paddoks, pour faciliter leur exercice gymnastiques, une nourriture substantielle, au grain principalement, de fréquents passages, etc. etc., fourniront des reproducteurs d'un mérite incontestable.

Dans la catégorie des pouliches, celles de 3 ans saillies de l'année, étaient toutes très-belles, d'une conformation presque irréprochable; ce sont autant de nouveaux sujets conservés au Canada en vue de la reproduction, destinés à grandir et à embellir la phalange des poulinières suitées et saillies qui a été exhibée à ce concours.

Celles de 2 ans, fort nombreuses, sveltes encore, ont été admirables de tenue au milieu d'une quantité innombrable de monches et sous l'influence d'une chaleur sénégalienne.

Après leur examen au repos, les poulinières et les pouliches étaient exercées à l'allure du trot; c'est surtout lors de l'examen de cette dernière catégorie qu'il était intéressant de voir les allures puissantes que possèdent ces pouliches, allures allant jusqu'au passage, action de manège mesurée et cadencée qui reflète, quand elle se produit naturellement, la haute qualité des chevaux.

L'examen terminé, la répartition des primes s'est faite de la manière suivante :

**Poulinières suitées et saillies.**

Primes.	MM.
1.	250 fr. Lavergne, d'Alvignac.
2.	130 fr. Turenne (c <sup>o</sup> de), d'Aynac.
3.	130 fr. Brel, d'Alvignac.
4.	120 fr. Turenne, de Thémimes.
5.	120 fr. Vidal, de Lunegarde.
6.	100 fr. Calvel, de Vayrac.
7.	100 fr. Méjescaze, de Fontanes.
8.	100 fr. Brunet, d'Issendolus.
9.	80 fr. Fabre, de Gramat.
10.	80 fr. Lavayssièrre, de Carluçet.
11.	80 fr. Grimal, de Gramat.
12.	80 fr. Vieillescaze, d'Issendolus.
13.	80 fr. Meulet, du Bastit.
14.	80 fr. Delprat, de Meyrinac.
15.	70 fr. d'Arcimoles, de Ruyres.
16.	70 fr. Calvel, de Vayrac.
17.	70 fr. Trel, de Miers.
18.	70 fr. Constans, de Rocamadour.
19.	70 fr. Delsahut, d'Issendolus.
20.	70 fr. Delsahut, de Thémimes.
21.	50 fr. Lavinal, de Ruyres.
22.	50 fr. Floirac, de Couzou.
23.	50 fr. Molènes, de Frayssinhes.
24.	50 fr. Faure, de Livernon.
25.	50 fr. Maury, de Rocamadour.
26.	50 fr. Cazelles, d'Albiac.

**Pouliches de 3 ans.**

Primes.	MM.
1.	170 fr. Grépon, de Caniac.
2.	125 fr. Boudon, de Prudhomat.
3.	115 fr. Salabran, de Montvalent.
4.	90 fr. Rauffet, de Durbans.
5.	80 fr. Despeyroux, de Flaujac.
6.	80 fr. Marcillac, de Gramat.
7.	80 fr. Calvel, de Vayrac.
8.	60 fr. Hue, du Bourg.
9.	60 fr. Calmon, de Montfaucon.

**Pouliches de 2 ans.**

Primes.	MM.
1.	140 fr. Billet, de Cambes.
2.	130 fr. Salgues, de Rocamadour.
3.	90 fr. Constans, de Rocamadour.
4.	90 fr. Chatrou, de Froumagnac.
5.	80 fr. Teyssieu, de Bretenoux.
6.	80 fr. Durieu, du Bastit.
7.	70 fr. Delsahut, d'Issendolus.
8.	70 fr. Saignes (vic <sup>o</sup> de), de Saignes.
9.	70 fr. Samayou, de Durbans.
10.	60 fr. Bourdaria, de Carluçet.
11.	60 fr. Bessières, d'Aynac.
12.	50 fr. Hug, d'Assier.
13.	50 fr. Brunet, d'Issendolus.
14.	50 fr. Basalgue, de Couzou.
15.	50 fr. Bédrane, de Corn.
16.	50 fr. Soulié, de Miers.
17.	50 fr. Tuquel, de Brengues.

Laur, secrétaire du Concours.

Vincennes une Ecole d'administration militaire ayant pour objet de former, par un enseignement spécial, le personnel nécessaire au recrutement des officiers d'administration des cadres permanents et des cadres auxiliaires des bureaux de l'intendance, des services des hôpitaux militaires, des subsistances militaires, de l'habillement et du campement.

Aux termes de l'article 2 dudit décret l'Ecole reçoit :

Les engagés conditionnels des sections de commis et ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers militaires qui ont satisfait aux examens de fin d'année prescrits par l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872 et qui, conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi du 21 juillet 1873, demandent à rester une année de plus pour obtenir un brevet d'adjudant d'administration auxiliaire.

Afin d'assurer l'exécution des dispositions du décret précité, le ministre a décidé qu'il serait admis, en 1875, dans les sections de commis et ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers militaires, dix engagés conditionnels d'un an dans chaque corps d'armée.

Les jeunes gens qui désireront recevoir cette destination devront, après avoir satisfait aux examens professionnels prescrits par l'article 51 de la loi du 20 juillet 1872, remettre leur demande au sous-intendant militaire chargé du recrutement dans le département.

Les candidats devront appartenir à l'une des professions suivantes :

- Employé aux écritures dans une maison de commerce, d'industrie, de finances, etc.;
- Commerçant en céréales et farines;
- Commerçant en denrées coloniales;
- Commerçant en denrées fourragères;
- Commerçant en draperie, rouennerie;
- Commerçant en bestiaux divers.

**PÈLERINAGE DE Lourdes.**

Le pèlerinage de Lourdes par Libos déjà fixé au 31 août est retardé de quelques jours. Quarante cartes restent encore à distribuer. Les personnes qui désireraient prendre part au pèlerinage sont priées de faire leur demande plus tôt possible.

La cour d'assises de la Haute-Garonne a condamné, samedi, à la peine de mort le nommé Bergès dit Berretou, coupable de quatre assassinats que nous avons racontés à l'époque où ils furent commis.

A la question de savoir si un jeune homme sous les drapeaux dispense son frère de servir, M. de Cisse, ministre de la guerre, a répondu une lettre dont nous extrayons le passage essentiel.

« La décision qui comprend les deux frères dans le contingent est conforme à la loi, et voici comment elle s'explique :

« Le premier frère peut être ajourné deux ans de suite, et, dans ce cas, il n'aurait plus, étant déclaré bon pour le service, que deux ou trois ans à faire, car il compte toujours avec la classe à laquelle il appartient par son âge; il peut aussi se trouver classé dans la deuxième portion, et ne doit alors que six mois ou un an.

« La loi n'a pas admis que, dans cette double hypothèse, il pût conférer une dispense de cinq ans de service à son cadet.

« Toutefois, lorsque l'aîné a trois ou quatre ans à faire, l'administration de la guerre examine toujours la situation avec le plus bienveillant intérêt, et déjà fréquemment, en pareil cas, le ministre, saisi de la question par l'autorité locale, a, par une mesure gracieuse, maintenu le second frère dans ses foyers. »

Il résulte d'une circulaire adressée par les préfets des départements aux maires, que M. le ministre de la guerre vient de donner l'ordre de constituer les troupes administratives de l'armée territoriale.

Les sections de commis et ouvriers d'administration seront formées de tous les hommes qui ont servi dans ces troupes, soit dans l'armée active, soit dans l'armée auxiliaire. Il en sera de même des sections d'infirmiers; toutefois on pourra y recevoir aussi les hommes munis d'un diplôme d'officier de santé, ainsi que les étudiants en médecine ayant un certain nombre d'inscriptions en vue du doctorat, et qui, par leur âge, font partie de la première portion de l'armée territoriale (classes de 1861 à 1866). Ces derniers seront exclusivement désignés pour le service d'infirmiers de visite.

Les pharmaciens qui ne sont pas de 1<sup>re</sup> classe, et qui, par conséquent, ne peuvent pas concou-

rir pour l'emploi d'officier (service de santé) dans l'armée territoriale, seront aussi naturellement admis dans les infirmiers.

Les intéressés devront faire connaître sans retard leur position au commandant du bureau de recrutement de leur subdivision.

Ce cadre des officiers des sections administratives sera pris parmi les candidats qui seront examinés par des commissions spéciales; par conséquent, toutes les personnes qui désirent poser leur candidature ont intérêt à le faire le plus tôt possible.

On lit dans le *Courrier de la Lozère*, à la date du 17 août :

« Un fait extraordinaire a signalé hier, vers les trois heures de l'après-midi, le retour d'un groupe de pèlerins, venant de Marvejols.

« On s'était arrêté au Goudard, et l'on manœuvrait sur l'herbe. Un jeune homme maniait un revolver qu'il cherchait à charger. Tout à coup une détonation retentit et le jeune Jassin, âgé de dix-sept ans, placé en présence de l'imprudent, reçut la balle en pleine poitrine. Il tombe, mais se relevant tout à coup il mit la main dans sa chemise et en retira la balle aplatie.

« Nous avons vu le gilet et la chemise percés par la balle. Le jeune Jassin porte au sein droit une simple ecchymose. »

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* :

La récolte des pruneaux est en général très-abondante cette année dans le Lot-et-Garonne, et particulièrement dans l'arrondissement de Marmande. — Elle est aussi fort précoce, car nous n'avons jamais vu une telle abondance de fruit sur notre place avant les premiers marchés du mois de septembre.

Le prix de ce fruit n'est pas très élevé.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

Il sera expérimenté pendant les grandes manœuvres d'automne un modèle de tunique-vareuse et deux modèles de brodequins napolitains. La tunique-vareuse étant destinée, si elle est adoptée, à être portée d'abord en grande tenue, puis en petite tenue, constituera un effet unique. Les poches seront cousues pour la garnison à l'effet de première tenue, afin d'éviter la malpropreté et les paquets disgracieux. L'effet de corvée et l'effet de campagne auront les poches libres, et les hommes s'en serviront comme ils voudront. La nouvelle tunique-vareuse a une longueur égale à celle de la tunique; elle a un peu moins d'ampleur que la capote et elle est faite pour ne dessiner légèrement la taille qu'avec les martingales boutonnées.

**CALENDRIER DU LOT. — Août.**

JOURS	FÊTES	FOIRES.
22	Diman. Oct. de l'As.	
23	Lundi. s. Philippe-B.	St-Céré, St-Germain.
24	Mardi. s. Barthélemy	Prayssac.
25	Mercur. s. Louis.	Aujols, Espédaillac, Gignac.
26	Jeu. s. Amour.	Martel.
27	Vend. s. Joseph C.	Beauregard, Cazals, Montcabrier.
28	Samedi s. Augustin.	Boullé, Soturac, Gourdon.

Lunaisons du mois d'août.  
 N. L. .... le 1, à 1 h. 37 du soir.  
 P. Q. .... le 9, à 3 h. 39 du matin.  
 P. L. .... le 17, à 1 h. 43 du matin.  
 D. Q. .... le 24, à 1 h. 48 du matin.  
 Apogée, le 9. — Périgée, le 24.

**Revue Agricole**

**La Récolte de 1875.**

La maison Barthélemy Estienne, de Mar-seille, publie chaque année les avis qui lui sont adressés par des correspondants sur la récolte des céréales en France et à l'étranger. Le nouveau recueil forme un grand volume in-8<sup>o</sup>, de 450 pages. L'importance qu'ont cette année les renseignements relatifs à la récolte donne un très-vif intérêt aux développements dans lesquels ont cru devoir entrer les correspondants de la maison Estienne.

Le volume se termine par une carte teintée de la France indiquant la qualité de la récolte pour chaque département. Nous croyons utile de résumer ces indications.

La récolte est bonne dans quinze départe-

ments : le Finistère, la Manche, l'Orne, l'Oise, la Lorraine, l'Alsace, la Côte-d'Or, le Cher, la Saône-et-Loire, l'Ain, le Rhône, la Loire, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, la Charente-Inférieure.

Elle est assez bonne dans vingt-six départements : le Morbihan, la Mayenne, la Sarthe, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres, le Loir-et-Cher, la Vienne, l'Indre, la Creuse, la Corrèze, la Dordogne, la Seine-Inférieure, le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne, les Ardennes, la Marne, la Meuse, Meurthe-et-Moselle, les Vosges, le Doubs, le Jura, la Nièvre, l'Aveyron, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées, les Pyrénées-Orientales.

Elle est passable dans quinze départements : les Côtes du Nord, le Calvados, l'Eure-et-Loir, la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, la Haute-Saône, l'Allier, la Haute-Vienne, la Charente, le Cantal, la Drôme, la Corse.

Elle est médiocre dans vingt-quatre départements : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, la Vendée, l'Eure, la Somme, l'Yonne, l'Aube, la Haute-Marne, la Haute-Savoie, l'Isère, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, le Var, l'Ar-dèche, la Lozère, l'Hérault, l'Aude, l'Ariège, le Lot, le Gers, le Lot-et-Garonne, la Gironde, les Landes, les Basses-Pyrénées.

Elle est mauvaise dans huit départements : la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, le Gard, la Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes.

Comme on le voit, la région la plus éprouvée est celle du midi, dont presque tous les départements ont une récolte médiocre ou mauvaise.

**Dernières nouvelles**

Le procès de l'*Echo de Loir-et-Cher*, qui avait publié un article renfermant les calomnies les plus odieuses contre M. le duc d'Aumale, vient de venir devant le tribunal correctionnel de Blois.

Le rédacteur du journal n'a pas pu trouver de défenseur ni à Blois ni à Paris, et il a présenté lui-même sa défense.

Il a déposé tout d'abord des conclusions tendant à faire déclarer l'incompétence du tribunal et à renvoyer l'affaire devant le jury, M. le duc d'Aumale n'étant pas disait-il, un simple particulier, mais bien un haut fonctionnaire, chargé d'un commandement militaire. Le tribunal a repoussé ces conclusions, par ces motifs que l'article incriminé s'adressait à M. le duc d'Aumale, avait trait à des questions touchantes à ses intérêts privés et à sa fortune.

L'affaire a donc été plaidée au fond par M<sup>re</sup> Le Berquier, avec un grand talent et avec non moins de succès, devant un auditoire nombreux qui a paru vivement impressionné.

Après les conclusions remarquables de M. le procureur de la République qui s'est élevé avec beaucoup de vigueur contre les calomnies que renfermait l'article de l'*Echo de Loir-et-Cher*, le tribunal a renvoyé à huitaine pour le prononcé du jugement.

**Dépêches Télégraphiques**

Paris, 23 août 1875, midi.

On mande de Constantinople que les ambassadeurs d'Autriche, d'Allemagne et de Russie ont proposé d'envoyer des ambassadeurs pour conseiller aux insurgés de déposer les armes et de soumettre leurs griefs à un commissaire spécial. La Porte a accepté et nommé Server-Pacha commissaire.

Paris, 24 août, 2 heures 45 soir.

Les nouvelles de Constantinople d'hier au soir, sont graves et font prévoir l'entrée des troupes turques en Serbie, par suite de la participation des Serbes à l'insurrection de l'Herzégovine.

**Bourse de Paris**

Paris, 24 août 1875.

Rente 3 p. %	66,05
— 4 1/2 p. %	98,00
— 5 p. %	104,30

Le Journal officiel publie l'avis suivant : Par décret du président de la République, en date du 21 juillet 1875, il est institué à

**Crédit foncier de France.**

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 8 (21 AOUT 1875).

Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de Nantes; Séance d'ouverture; le rôle des forces de la nature dans l'industrie, par M. d'Eichthal; la session de Lille en 1874, par M. Ollier; les finances de l'association, par M. G. Masson. — La condition des ouvriers aux mines d'Anzin. — Chronique scientifique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 8 (21 AOUT 1875).

Un mémoire inédit de Rollin; fragments publiés sur l'autographe, par M. A. Gazier. — Julien l'a-

postal, par M. A. de Graeve. — La poésie populaire dans le sud de la Sibirie et dans l'Asie centrale, par M. Léon Cahun. — Boieldieu, par Léo Quesnel. — La réorganisation de l'armée française, par M. L. Jezierski. — Les réformes dans l'enseignement de la géographie. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

**L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL**

N° 1695. — 21 Aout 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Le centenaire d'O'Connell; — Le Castalia; — Le Congrès de géographie; — Le régiment qui passe, tableau de M. Detaille; — Essais d'armes antiques à Saint-Germain-en-Laye devant les membres du Congrès de géographie; — Montargis. — L'imbécile de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harte (suite). — Chronique du Sport. — Bulletin bibliographique. — Variétés : Quelques pages d'histoire musicale (V). — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — L'Herzégovine.

Gravures : Les fêtes du centenaire d'O'Connell, en Irlande. — Le Castalia, nouveau navire à deux

coques jumelles, pour la traversée du Pas-de-Calais. — Le Congrès de géographie : salle des séances du Congrès, au palais des Tuileries. — Le régiment qui passe, d'après le tableau de M. Detaille (Salon de 1875). — Essais d'armes antiques exécutés à Saint-Germain-en-Laye devant les membres du Congrès de géographie (6 gravures). — La France pittoresque : Montargis. — L'insurrection de l'Herzégovine : la forteresse de Trébigne assiégée par les insurgés. — Echees. — Rébus.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT & Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1<sup>er</sup> édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

**TAMAR INDIEN GRILLON**

Fruit laxatif rafraîchissant contre **CONSTIPATION**, Hémorroïdes, Migraines. Phie 25, r. Grammont, Paris. — B<sup>te</sup> 2,50. Poste 2,75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

**CONSTIPATION**

Mélez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la **Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

VIENT DE PARAÎTRE

**Nos Maîtres aujourd'hui**

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

**RELIURE**

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

**L'ABEILLE**

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abéille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 43 millions

**AVIS**

**M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> ANDRAL**

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle : **chevaux et voitures à volonté.**

**A VENDRE UN COUPÉ**

BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état. S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

**Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE**

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1<sup>er</sup> choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

**AVIS**

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> Capelle, notaire à Montauban.

**A VENDRE UNE VOITURE**

dite Américaine S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

**A VENDRE**

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

**A VENDRE**

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Murat. Le tout d'une contenance de 2 hectares, 7 ares, 10 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>me</sup> Lalo, notaire à Lauzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalières, notaire à Labastide-Murat.

Et à M. Pagnet, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié du lieu d'Ognollès, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens.

**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine: **GRANDE-GRILLE**. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

**HOPITAL**. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

**CELESTINS**. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.

**HAUTERIVE**. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire: PARIS, 23, boulevard Montmartre.

**EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE**

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

**A VENDRE**

A PUY-L'ÉVÈQUE

**Le Café Couzy**

dit de UNION

Place du Mercadial, ancienne maison Doumeyroux, avec ustensiles, tels que :

Billard neuf; Tables en marbre blanc; Glaces; Calorifère; Cuisinière; Pendule; Lustre; etc., etc.

S'adresser à M. Couzy, ou à M. Lafargue, son gendre, qui en feront la vente.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

**HOTEL CARBOIS**

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

**LA NATIONALE**

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 424 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. . . . . 28,407,916 fr.

Arrangés payés aux Rentiers. . . . . 129,828,201 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. . . . . 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à

MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.



Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

**A CÉDER**

pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burq, Paris.

**AVIS.**

On demande à acheter une **Propriété**. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

**POUDRETTE DE LA VOIRIE DE BONDY**

Reconnue par l'expérience comme l'engrais le moins cher et le plus productif pour les blés et toutes les céréales. Vente avec garantie sur analyse. Th. PILTER, 24, rue Alibert, Paris.

DE FABRIQUE NOTA. La vente étant limitée, on est prié de se faire inscrire de suite.